

L'ÉCHO ROANNAIS

JOURNAL DE L'ARRONDISSEMENT DE ROANNE

LITTÉRATURE, INDUSTRIE,

AGRICULTURE & AVIS DIVERS

DÉSIGNÉ A ROANNE POUR INSÉRER LES ANNONCES JUDICIAIRES.

Les localités suivantes peuvent affranchir à 40 c. les lettres pour Roanne et réciproquement : Balbigny, Briennon, Chérier, Commey, Cordelle, Coteau, Lantigny, Nandax, Neuville, Ouches, Parigny, Perraux, Pinay, Pouilly-les-Nonnains, Pouilly-sous-Charlieu, Riorges, St-Cyr-de-Favière, St-Jodard, St-Maurice, St-Nizier, St-Pierre, St-Vincent, Villefontaines, Villers, Vougy.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Un an, 8 francs ; — Six mois, 4 francs.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.

La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1865, dans les quatre journaux suivants : Le Mémorial de la Loire, le Journal de Montbrison, l'Écho Roannais, Le Nouvel Écho de la Loire.

L'ÉCHO ROANNAIS PARAIT TOUS LES DIMANCHES.

PRIX DES INSERTIONS :

Annonces, 25 cent. — Réclames, 50 cent.

Insertion gratuite de tous les articles d'intérêt public.

ON S'ABONNE, A ROANNE,

Chez M. Remy, imprimeur, rue du Collège, 9, et rue Bourgneuf.

Chez M. Sauzon, imprimeur, rue Impériale, 70.

A PARIS,

Chez M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3. — MM. LAFFITE, BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Dernière levée de la boîte au bureau.

6 h. matin Roanne, et toutes les communes desservies par le bureau de Roanne.
11 h. 30 matin Lyon, Montbrison, Clermont r.
3 h. 30 s. St-Etienne, Lyon, Roan, Noiretable
7 h. soir Paris, toute la ligne et au-delà.
8 h. soir Lyon, Tarare, Thizy et route.
8 h. 30 soir Belmont, Charlieu, Noilly.
9 h. soir St-Etienne, Lyon et route, Montbrison, Saint-Symphorien-de-Lay, Tarare, Thizy, Régnay, Charlieu, Charolles.

TABLEAU DES HEURES DE DÉPARTS DES TRAINS (SERVICE D'ÉTÉ, A DATER DU 15 MAI, ENTRE PARIS ET LYON)

Trains se dirigeant sur Lyon.

	Paris	Moins	Vichy	St-Germain-les-Fossés	St-Martin-d'Estreux	Lapeugère	St-Germain-Lespinasse	ROANNE	Arr.	Dép.	Le Coteau	St-Cyr-de-Favière	Vendanges	St-Jodard	Balbigny	Feurs	Montbrison	St-Etienne	Givors	Lyon
matin	4 30	8 37	9 33	10 30	11 37	11 50	12 3	Soir	12 27	12 35	12 51	1 4	1 15	1 56	1 59	2 8	3 22	4 30	5 40	matin
soir	4 30	8 37	9 33	10 30	11 37	11 50	12 3	Soir	12 27	12 35	12 51	1 4	1 15	1 56	1 59	2 8	3 22	4 30	5 40	soir

Trains se dirigeant sur Paris.

	Lyon	Givors	St-Etienne	Montbrison	Feurs	Balbigny	St-Jodard	Vendanges	St-Cyr-de-Favière	ROANNE	Le Coteau	St-Germain-Lespinasse	Lapeugère	St-Martin-d'Estreux	St-Germain-les-Fossés	Vichy	Moins	Paris
matin	4 30	8 37	9 33	10 30	11 37	11 50	12 3	12 27	12 35	12 51	1 4	1 15	1 56	1 59	2 8	3 22	4 30	5 40
soir	4 30	8 37	9 33	10 30	11 37	11 50	12 3	12 27	12 35	12 51	1 4	1 15	1 56	1 59	2 8	3 22	4 30	5 40

Roanne, le 20 Août 1865

M. le ministre de l'instruction publique vient d'adresser aux Préfets la circulaire suivante, au sujet d'une école spéciale d'élèves-maitres qui sera créée à Cluny, dans l'ancienne abbaye des Bénédictins.

Paris, le 9 août 1865.

Monsieur le Préfet,

Dans les discussions auxquelles la loi sur l'enseignement spécial a donné lieu au sein des grands corps de l'Etat, comme dans le pays, l'opinion s'est produite que, pour cet enseignement nouveau, il fallait un nouveau personnel enseignant.

A la rigueur, l'Université pourrait suffire, avec les professeurs dont elle dispose, aux besoins qui se produiront dans ceux des lycées où l'enseignement spécial s'établira d'une manière définitive ; mais il est évident que ni les écoles normales primaires des départements où se recrutent les instituteurs, ni l'école supérieure de Paris qui prépare des professeurs pour les hautes études, ne pourront former les maitres qui auront à donner, dans plus de deux cents collèges et dans les grandes écoles communales cet enseignement intermédiaire qui, par en bas, confine à celui de l'école primaire, et par en haut se rapproche de celui des lycées.

Or, cet enseignement exige des connaissances, des méthodes, des procédés de manipulation, une étude, enfin, et une pratique des sciences appliquées qui ne seront bien acquies que dans une école spéciale où toute application nouvelle des sciences serait immédiatement connue et expérimentée, ce qui permettrait de la répandre par l'enseignement, vite et bien, dans le pays tout entier.

Aussi l'administration de l'instruction publique a l'intention d'organiser une école spéciale à Cluny, dans l'ancienne abbaye des Bénédictins, où vivent encore de grands et précieux souvenirs de piété, de science et de travail, dans une riche province où se trouvent toutes les cultures : céréales, prairies, vignes et bois, à proximité d'un grand centre industriel, le Creuzot ; d'un grand centre commercial, et non loin de Saint-Etienne et de ses mines, c'est-à-dire dans le milieu le plus favorable à l'instruction des élèves-maitres.

On y entrera par un concours, car il est nécessaire d'exiger des candidats une moyenne à peu près égale d'instruction, pour qu'il n'y ait pas dans les études de l'école de trop grandes inégalités. On en sortira par un examen public qui sera l'agrégation de l'enseignement spécial.

L'école sera ouverte à des pensionnaires libres pour que tout le monde puisse profiter de ces leçons ; mais l'Etat y

entretiendra des bourses en faveur des maitres qu'il aura besoin d'y recruter pour ses lycées.

Si les villes et les départements plus directement intéressés que l'Etat à la création de cette école faisaient comme lui, le pays se trouverait, dès l'an prochain, doté presque sans frais d'une grande institution, et le vœu du législateur pour la diffusion de l'enseignement nouveau serait promptement réalisé.

Pour les départements, la dépense serait à peu près inutile. Chacun d'eux, sauf un bien petit nombre, renferme une école normale primaire qui est entretenue en très grande partie à l'aide de bourses départementales. Toutes ces bourses ne sont pas toujours utilisées, et leur nombre varie souvent. Il suffirait d'en prendre une ou deux pour les appliquer à l'école spéciale. Et comme l'élève ainsi entretenu à Cluny par le département pourrait n'être pas compté à l'école normale primaire, il n'y aurait, pour ainsi dire, qu'un simple virement de fonds à opérer. Ce ne serait même pas un déficit pour le personnel enseignant du département, puisque le maitre qu'il perdrait ainsi dans son école normale, le département le retrouverait avec avantage dans celle de Cluny.

Les boursiers départementaux devront-ils, comme les boursiers de l'Etat, être soumis au concours, ou leur suffirait-il de justifier qu'ils ont obtenu le brevet primaire supérieur ? Pour le bon recrutement de l'école, le concours vaudrait mieux ; mais comme il entraînerait nécessairement des éliminations, on se trouverait dans cette situation que des départements qui auraient constitué des bourses à Cluny n'auraient point d'élèves à eux dans cette école. En outre, la désignation laissée au département aura un double effet, d'abord de donner aux élèves de l'école normale primaire une vive émulation, ensuite de constituer pour l'élève de Cluny une sorte de tutelle qui le suivra à l'école et le reprendra à la sortie.

Du reste, toutes ces questions seront soumises au conseil impérial de l'instruction publique, dans sa prochaine session. Mais ce qui ne fait pas doute, c'est que, si l'Etat reste seul à constituer des bourses à Cluny pour ses besoins particuliers, l'école n'aura qu'une utilité restreinte. Il n'en serait pas ainsi dans le cas du concours des départements. L'influence de la nouvelle loi se ferait bientôt sentir dans le pays tout entier, et si, d'ici à quelques années, toute ville importante possédait parmi ses maitres un ancien élève de Cluny, cet enseignement si bien approprié aux besoins nouveaux de notre société se trouverait fondé.

Je suis certain que la faveur publique s'attacherait promptement à la nouvelle école ainsi constituée. Quant à ses élèves, ceux d'entre eux qui subiront avec succès les épreuves de l'examen de sortie trouveront un fructueux emploi de leur savoir dans les cours spéciaux des lycées et des collèges ; dans les écoles normales, comme maitres-adjoints ;

dans les écoles publiques où un grand nombre de villes organisent déjà, soit pour les enfants, soit pour les adultes, des cours supérieurs à ceux de l'école primaire la plus complète. En outre, l'administration de l'instruction publique prendra en très-sérieuse considération le diplôme de Cluny pour la candidature à l'inspection primaire, parce que la surveillance et la direction des cours d'adultes deviendront une des fonctions les plus importantes des inspecteurs de cet ordre. Enfin, je compte demander à l'Empereur de conférer à l'agrégation spéciale de la nouvelle école une partie des avantages attachés au titre d'agrégué de l'Université.

Quant aux pensionnaires libres qui viendront à Cluny, je suis assuré que certaines administrations publiques, de grandes compagnies de l'industrie privée leur fourniront volontiers des postes en considération des garanties de connaissances spéciales que le nouveau diplôme représentera.

Par toutes ces raisons, je vous prie, Monsieur le Préfet, de demander au Conseil général de votre département la création d'une bourse à l'école de Cluny. Déjà, l'an dernier, je vous avais chargé de pressentir à ce sujet l'opinion de MM. les conseillers généraux, et, bien que ma communication soit arrivée à la veille seulement de la session, un grand nombre de conseils ont donné à la mesure proposée une adhésion qu'il serait opportun de traduire cette année en un vote effectif.

Comme l'administration désire que tous les services à Cluny soient largement dotés afin d'y fonctionner bien, sous un personnel administratif très restreint, mais avec des professeurs excellents ; comme il faut que rien ne manque pour les études pratiques, dans les laboratoires, les collections et au jardin d'expérience, il conviendrait de porter le prix de la bourse plus haut qu'à l'école normale primaire et de la fixer à 800 francs.

Je vous prie également de me faire connaître l'avis du conseil sur le meilleur mode de recrutement des boursiers départementaux.

Recevez, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le ministre de l'instruction publique,
V. DURUY.

M. le ministre de l'intérieur vient d'adresser la circulaire suivante aux chambres de commerce :

Monsieur le président, le gouvernement prussien, par suite de la clause insérée dans l'article 6 du traité de commerce avec la Grande-Bretagne, relativement à la protection de la propriété industrielle, a ordonné que l'article 269 du code pénal prussien serait, dès la mise en vigueur de la

convention, appliqué aux contrefacteurs de marques de fabrique anglaises, et ce principe a été récemment consacré par un arrêt de la cour suprême de Berlin.

Le commerce français étant appelé, en vertu du traité du 2 août 1862, qui stipule pour lui le traitement de la nation la plus favorisée, à profiter, en Prusse, de la protection accordée aux marques de fabrique anglaises, je crois devoir vous informer des décisions ci-dessus relatées, et vous communiquer en même temps la traduction d'un extrait de l'arrêt rendu par la cour suprême de Berlin et de l'article 269 du code pénal prussien auquel cet arrêt se réfère :

Article 269 du code pénal prussien.

« Quiconque apposera frauduleusement sur des marchandises ou sur leur enveloppe le nom ou la raison sociale, et le nom du lieu de résidence ou de fabrication d'un fabricant, d'un producteur ou d'un commerçant du pays, ou sciemment mettra en circulation des marchandises ainsi frauduleusement marquées, sera puni d'une amende de 50 à 60 thalers, et, conjointement, en cas de récidive, d'un emprisonnement qui pourra s'élever jusqu'à six mois.

« La même peine sera appliquée si la fraude a lieu au préjudice de sujets d'un Etat étranger dans lequel la réciprocité a été établie, par des traités promulgués ou par les lois.

« Il y a lieu à l'application de la peine quand même, dans la marque des marchandises, le nom ou la raison sociale et le lieu de résidence ou de fabrication n'auraient été l'objet que d'une altération légère qui ne pourrait être aperçue que par une inspection attentive. »

Extrait d'un arrêt de la cour suprême de Berlin.

« L'application de l'article 269 du code pénal est subordonnée à la condition que le fabricant régnicole appose sur son produit une marque spéciale et notamment qu'il place sur l'étiquette non-seulement son nom ou sa raison de commerce, mais encore le nom de son domicile ou lieu de fabrique. Le domicile ou lieu de fabrique d'un industriel peut être désigné par l'indication expresse du nom de l'endroit, mais encore de toute manière propre à le rendre apparent. »

« Veuillez, je vous prie, porter le contenu de la présente circulaire, par les moyens dont vous disposez, à la connaissance des industriels et des commerçants de la circonscription de votre Chambre.

Recevez, monsieur le président, etc.

Signé : VAILLANT.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE ROANNE.

Le Concours agricole de 1865 et le concours des chevaux, qui devaient avoir lieu le 22 août

FEUILLETON DE L'ÉCHO ROANNAIS

L'ANGE DU BOCAGE

XXIII.

L'armée républicaine, après avoir été repoussée et poursuivie par les Vendéens, se retira du côté de Nantes ; et Jules, sous la garde d'un officier, fut conduit dans cette ville pour être livré au tribunal sanguinaire dont tous les jugements étaient des arrêts de mort. Cet officier, d'un noble caractère, eut pour lui tous les égards que l'on doit au malheureux. Mais une fois livré aux satellites du farouche proconsul qui régnait à Nantes, les rigueurs et les outrages lui furent prodigués. Son âme ne fléchit point sous le poids de cette nouvelle infortune. Impossible au milieu de ses persécuteurs, il conserva le calme du vrai courage et la noble fierté du héros vaincu. Ne tenant plus à une vie dépourvue d'illusions et d'espérances, il voyait d'un œil indifférent les apprêts d'un jugement qui devait la lui ravir. Il consolait ses frères d'armes qui comme lui avaient cédé au nombre.

Lorsqu'il était seul, il consacrait ses heures au souvenir d'Odile ; il repassait dans sa mémoire toutes les circonstances d'une passion qui avait eu des suites si funestes. Il sortait de son sein cette croix d'argent, pieux emblème d'une vie désormais toute chrétienne, et dernier gage d'un sentiment toujours tendre, mais déguisé de tout désir terrestre. Il la contemplait avec un charme douloureux, et l'arrosait de ses larmes.

Enfin, le jour qui devait décider de son sort étant arrivé, on vint le chercher pour le conduire devant ses juges. Il y marcha avec une tranquille fermeté, qui est celle de la force morale et non d'un fastueux courage. En entrant dans la salle, un des soldats commis à sa garde lui dit à voix basse : Répondez non à toutes les questions qui vous seront faites, et vous êtes sauvé.

Il jette les yeux sur ses juges et reconnaît parmi eux le faux Eugène de Suligni, cet inconnu ministre dévoué aux volontés de Céphise ; au même instant il voit Céphise elle-même, qui, debout au premier rang des spectateurs, le fixe avec des regards inquiets. Qu'elle est changée !

tous ses traits sont flétris, une pâleur plombée est répandue sur son visage, ses joues se sont creusées ; son œil, sous la voûte d'un front qui se contracte, brille encore, mais d'un feu terne et mourant ; sa bouche n'a plus de sourire et les grâces l'ont abandonnée ; cependant les ruines de sa beauté ont quelque chose d'imposant qui se fait remarquer ; mais tout annonce les ravages d'une passion concentrée qu'elle n'a pas su vaincre et le regret sombre qui la dévore.

On procède à l'interrogatoire de Jules ; et c'est l'inconnu qui porte la parole. « Avez-vous, lui demande-t-il, porté les armes contre les armées de la république ?

— Oui, répond Jules sans hésiter.

— Votre intention n'était certainement pas de renverser son gouvernement ?

— Si, puisque ce gouvernement a renversé le trône et l'autel.

— C'est assez, dit le juge ; vous voyez bien que cet homme n'est pas dans son bon sens ; qu'on le reconduise en prison ; plus tard nous examinerons cette affaire. » Les spectateurs étonnés d'une partialité indulgente, après des aveux si formels, ne peuvent en deviner la cause ; mais, gagés par le tribunal pour appuyer ses jugements d'une apparence d'opinion publique, ils applaudissent. Jules connaît la source de cette faveur ; il sait qu'il la doit à Céphise et à l'inconnu ; mais il éprouve un sentiment et de honte et de regret, en se voyant forcé d'accepter un tel bienfait de deux êtres aussi profondément corrompus.

De retour dans la prison, il est félicité par ses compagnons d'armes ; mais il reçoit ces félicitations avec la même indifférence qu'il a montrée, lorsqu'il se croyait au moment d'une condamnation. Il est dans la vie comme un joueur qui, ayant tout perdu, ne s'intéresse plus aux chances de la fortune. D'ailleurs un secret pressentiment lui dit que cette trêve sera courte, et qu'il n'échappera pas aux dangers qui l'environnent. Il s'élançant par la pensée au-delà des bornes du temps, et place tout son espoir dans cet avenir inconnu. Si un soupir s'échappe encore de son sein, c'est pour Odile, pour cette vierge si pure qu'il va laisser gémir, et que peut-être il attendra longtemps au rendez-vous céleste.

La dixième heure de la nuit venait de sonner,

lorsqu'un officier suivi de quatre soldats se présente à la prison, et en vertu d'un ordre qu'il exhibe, réclame M. Jules de Palmène. L'ordre est légal, et le gendarme s'empresse de l'exécuter. « Suivez-moi, » dit l'officier à Jules ; alors il le conduit, à travers les rues de Nantes, dans un des faubourgs les plus reculés de la ville, le fait entrer dans une maison peu apparente, et s'éloigne après avoir fermé la porte sur lui.

Monsieur, c'est par ici, dit une vieille femme, qui paraît une lampe à la main ; et il est introduit dans une chambre dénuée des ornements du luxe, et faiblement éclairée par une seule lumière. Le premier objet qui frappe ses regards, est Céphise, étendue sur un lit de repos, et offrant dans tous ses traits les signes effrayants du déclin de la vie. « Jules, dit-elle d'une voix faible, asseyez-vous, et écoutez-moi. » Jules, à l'aspect de cette femme coupable, mais mourante, sent s'évanouir les impressions d'un juste ressentiment. Il s'assied.

« Vous voyez devant vous, reprend Céphise, un être qui doit vous être odieux ; car il a fait votre malheur et celui d'Odile ; mais en faisant aussi le sien, il vous a vengés tous les deux.

— Madame, je ne puis ni vous aimer, ni vous estimer ; mais la vengeance n'entre point dans un cœur tel que le mien.

— Je le sais, Jules ; je connais ce cœur à la fois noble, tendre et généreux ; ce sont ces qualités si peu communes qui ont allumé dans le mien l'incendie qui me consume aujourd'hui ; car, malgré les fautes d'une imagination qui trop souvent s'est écartée des règles de la morale, j'ai toujours senti, apprécié ce qui est beau, ce qui est bon, ce qui est conforme aux lois éternelles de l'harmonie générale.

— Avec ces penchants d'une âme honnête, qui donc a pu vous jeter dans des écarts aussi condamnables ?

— Une coupable et sottise présomption. Née avec des passions violentes, un caractère inflexible, et, j'ose le dire, une intelligence au dessus de celle du vulgaire, je me suis livrée pour triompher dans mes affections, à toutes les subtilités de mon esprit, sans me demander si les moyens que j'employais étaient légitimes. Des succès m'enhardirent dans cette route ténébreuse, et je crus

qu'un plan conçu par moi ne pouvait plus échouer ; cette croyance ridicule nous a perdus. Vous parlez, et je connais l'amour. Je bus dans une coupe empoisonnée par ma passion l'oubli de toute morale, de tout ménagement, de toute pitié. Vous savez le reste.

— Oui, je le sais, vous avez désenchanté ma vie ; et, grâce à vous, ce monde n'est plus pour moi qu'un théâtre de deuil, de gémissements et de larmes.

— Jules, épargnez-moi : la tombe est là qui m'attend. Y descendrai-je avec votre haine ?... Il me semble que dans ce moment suprême j'ai quelque droit à votre indulgence, à votre pardon. Ma mort doit absoudre ma vie.

— Madame, je vous pardonne.

— Ah ! répétez-le-moi ; confirmez ces paroles qui renferment les seules consolations auxquelles je puisse prétendre.

— Je les confirme.

— Est-ce sans restriction, sans regret ?

— Oui, Madame.

— Eh bien ! Jules, donnez-moi votre main en signe de paix, afin que j'emporte dans le monde nouveau où je vais entrer, ce souvenir de vous, de votre généreuse pitié.

Alors elle présenta sa main déchirée, et Jules attendrit la serra dans les siennes. A cette démonstration affectueuse, elle répandit quelques larmes ; sa poitrine oppressée se souleva pour exhaler un soupir, puis elle continua ainsi :

— Jules, si j'avais pu réparer tous les maux que je vous ai faits, vous seriez heureux ; mais la trame que j'ai ourdie l'est trop fortement pour être rompue. Le génie infernal qui m'inspirait ne m'a que trop bien servi. Dans mon impuissance de vous rendre au bonheur, j'ai voulu du moins veiller sur vos jours, au milieu des dangers d'une guerre civile. Je vous ai sauvé d'une mort certaine, et mon seul regret, en quittant la vie, est de ne pouvoir plus vous servir d'éguide.

— Céphise, qu'est-ce que la vie pour les heureux ? un rêve de quelques jours, un court passage ; pour les malheureux, elle n'est qu'un supplice ; la mienne ne m'inspire donc aucune crainte ; mais Odile, cet ange de toutes les perfections humaines, sera toujours l'objet de mes vives sollicitudes ; qu'est-elle devenue ?

courant, sont renvoyés au mardi 5 septembre.

Les animaux, ainsi que les produits, machines et instruments, devront être rendus sur le champ du Concours, aux Casernes de Roanne, entre huit et neuf heures.

— Le Concours musical qui doit avoir lieu à Saint-Chamond, le 27 courant, sous la présidence de M. le duc de Persigny, sera digne de figurer au premier rang des fêtes de ce genre, soit par le nombre des sociétés qui ont répondu à l'appel du Comité, soit par la présence du personnage illustre qui le présidera.

Plus de 75 sociétés ont promis leur contingent à cette fête, dont l'éclat sera encore rehaussé par le concours bienveillant de la Fanfare lyonnaise, qui a bien voulu accepter avec plaisir la place d'honneur qui lui a été offerte dans ce tournoi musical.

L'administration et les habitants de Saint-Chamond se préparent et font tout leur possible pour recevoir dignement leurs hôtes, le 27 courant, afin que ceux-ci remportent avec eux un bon souvenir de l'accueil qu'ils auront reçu.

— Par décret en date du 12, sont nommés : Juge au tribunal de première instance de Montbrison (Loire), M. Cozon, substitut du procureur impérial près le siège de Roanne, en remplacement de M. Dorier, admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite et nommé juge honoraire.

Substitut du procureur impérial près le tribunal de première instance de Roanne (Loire), M. Giraud Emile-Augustin, avocat, en remplacement de M. Cozon, qui est nommé juge.

La fête de l'Empereur a été célébrée, à Roanne, avec la solennité accoutumée.

Le lundi soir, elle a été annoncée par une salve de coups de boîte qui s'est répétée le lendemain, à l'aube du jour.

Le matin, le nouveau conseil municipal et les personnes invitées se sont rendues à l'hôtel de ville, et de là, escortées par la compagnie des sapeurs-pompiers et par notre belle Fanfare, ils sont allés à la Sous-Préfecture se joindre à M. le Sous-Préfet. Ensuite, le cortège, auquel s'étaient réunis tous les fonctionnaires publics, s'est rendu à l'église paroissiale Saint-Etienne, pour assister à la messe solennelle, suivie d'un *Te Deum*, chanté en l'honneur de Sa Majesté l'Empereur.

Tous les magistrats des tribunaux civil, de commerce, de la justice de paix et du conseil des prud'hommes, ont assisté à cette messe.

On a remarqué l'ensemble avec lequel les principaux morceaux de la messe ont été chantés par les élèves des Frères.

La plupart des maisons étaient pavées de drapeaux.

À 6 heures du soir, la Fanfare s'est fait entendre sur la levée de la Loire, au milieu d'une foule immense qui a plusieurs fois applaudi les exécutants.

Le soir, de nombreuses illuminations de tous genres, à l'huile, au gaz ou avec des lanternes vénitiennes, faisaient resplendir de lumière notre cité.

Cette fête a été favorisée par un temps à souhait.

Il n'y a pas eu de feu d'artifice le soir, mais le peuple l'a remplacé par une quantité innombrable de petites fusées, de pétards et de toutes les pièces d'artifice que l'on a pu trouver chez les marchands. Par toutes les rues, on voyait ces serpents lançant leur jet de flammes; mais dans aucun quartier il ne s'en est autant tiré qu'à la cime de la rue impériale: c'était là une véritable bataille. On lançait de partout ces petits engins dont le bruit inoffensif jetait l'épouvante parmi le sexe féminin, qui venait chercher la matière à émotion.

C'était du véritable délire, et le feu n'a cessé que faute de munition.

— La fête de l'Empereur a été célébrée dans toutes les communes de notre arrondissement.

— Vous allez le savoir. » Elle agite une sonnette, une porte s'ouvre; Odilie paraît. « La voilà, continue Céphise; j'ai voulu aussi me réconcilier avec elle; je l'ai fait chercher, et on l'a trouvée dans cette ville, s'occupant des moyens de vous arracher à la fureur de vos bourreaux. Nous avons réuni nos pensées, nos efforts, et le Ciel les a couronnés du succès; puisse-t-il achever son ouvrage! »

— Quoi, Odilie! s'écrie Jules, vous avez traversé des armées et bravé mille obstacles pour venir jusqu'à moi, et me secourir!

— Heureusement le Ciel, au lieu de me le défendre, m'en faisait un devoir; je n'ai pas besoin de vous apprendre combien il était doux à remplir.

— Jules, dit Céphise, de quel trésor je vous ai privé! Et j'ai eu le désir profane de me mettre à la place de cet Ange! c'était le délire de la présomption. Odilie, n'est-il pas vrai que vous me pardonnez?

— Oui, ma cousine, Dieu me l'ordonne, et mon cœur obéit sans peine.

— Je meurs moins agitée. »

A ces mots, Céphise affaiblie par de trop fortes émotions s'assoupit, et un profond silence règne autour d'elle. Odilie se met à genoux et prie. Jules s'abandonne au torrent des pensées diverses qui se succèdent dans son âme. Il contemple, avec étonnement et pitié, cette femme qui, naguère, par la magie de son esprit, ses attraits à la fois gracieux et imposants, l'énergie de son caractère, enlevait les suffrages, domptait les résistances, et, comme centre de gravité, faisait tout mouvoir à son gré, maintenant étendue sans force sur le bord de la tombe, vaincue par le remords, et abjurant le funeste emploi qu'elle a fait des plus heureux dons de la nature. Il regarde Odilie, dépouillée des fleurs et des espérances du bel âge, couverte des vêtements du deuil, et priant, avec toute la sincérité de son âme généreuse, pour celle qui, volontairement, a causé les malheurs irréparables de sa vie. Ce tableau émeut fortement son cœur, et il en tire cette conclusion, que si la vertu est impuissante contre les rigueurs de la destinée, elle trouve dans l'estime de soi-même, dans le calme de sa conscience, une force qui n'a rien de factice, et une religieuse volupté qui émousse les

avec un entrain qui montre l'attachement et les sympathies des populations pour la famille impériale. Nous recevons à ce sujet plusieurs correspondances qui sont unanimes sur l'enthousiasme et le bon esprit qui ont présidé partout à la grande fête nationale. Nous regrettons de ne pouvoir donner place à toutes ces manifestations patriotiques.

— L'Empereur, à l'occasion de la solennité du 15 août et sur le rapport de S. Exc. le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, a daigné accorder des grâces, commutations ou réductions de peines à 1,475 condamnés de diverses catégories.

La plupart des impétrants, détenus dans les bagnes, maisons centrales, colonies pénitentiaires de la Corse, de la Guyane et de la Nouvelle-Calédonie, etc., avaient été signalés à la clémence impériale par les directeurs de ces établissements, comme ayant acquis des titres à l'indulgence par leur soumission et leur repentir.

— A l'occasion de la fête nationale du 15 août, et sur la proposition de M. le ministre de l'intérieur, l'Impératrice a réparti une somme de 71,200 fr. entre 75 Sociétés de charité maternelle.

— Sur la proposition de S. Exc. le maréchal ministre de la guerre, 450 condamnés militaires ont éprouvé les effets de la clémence de S. M. l'Empereur. 286 de ces hommes ont obtenu la remise du restant de leur peine, et les 164 autres détenus une réduction sur la durée de leur condamnation.

— La paroisse Saint-Etienne a le droit, le jour de l'Assomption, de porter le Saint-Sacrement à la procession d'usage. De jolis reposoirs avaient été élevés dans plusieurs quartiers par la piété des fidèles. La société Sainte-Cécile, dite musique des Frères, prêtait son concours à cette cérémonie. Nous avons été charmés des progrès qu'ont faits les jeunes gens de cette société. Ils pourront bientôt, comme leurs confrères, aller cueillir des couronnes aux concours.

— M. Lavallée, professeur du petit-séminaire de Saint-Jodard, a été nommé aumônier des Trinitaires, à Saint-Martin-en-Haut.

— M. Barthélemy, vicaire de Saint-Martin-Lestra, a été nommé vicaire à Belleville.

— M. Micod, aumônier des Petits-Frères-de-Marie, à Charlieu, a été nommé vicaire à Saint-Etienne (Loire).

— Dimanche dernier, à 9 heures du matin, un incendie s'est déclaré en la commune de Saint-Symphorien-de-Lay, dans des bâtiments appartenant au sieur Saunier, et occupés par un fermier nommé Félix Pierre. Ces bâtiments, qui se composaient d'une maison d'habitation, d'une grange et d'une écurie, ont été bientôt dévorés par les flammes, à cause de la quantité de fourrages qu'ils contenaient. Le feu a pris naissance dans un tas de fagots appuyés contre le mur de l'écurie. On attribue cet incendie à l'imprudence d'un enfant. Une partie du mobilier a pu être sauvée.

Les pertes sont évaluées à 2,500 fr. pour le propriétaire, et à 500 fr. pour le fermier. — Rien n'était assuré.

— Dans la matinée du même jour, le cadavre du sieur Beauvoir, âgé de 27 ans, marchand de porcs à Saint-Julien-la-Vêtre, a été trouvé sur le territoire de la commune de Saint-Romain-d'Urfé, près du bois de Garenne. Il était couché sur le dos et sa tête baignait dans une mare de sang. A sa main droite était un pistolet, sur la détente duquel il tenait l'index appuyé. On remarquait au-dessus de l'oreille droite une large blessure par laquelle s'échappait la cervelle. Une somme de 5 fr. 50 c. a été trouvée sur lui, ainsi qu'une petite boîte contenant de la poudre. On attribue cette mort à un suicide ou à une imprudence. Beauvoir avait été remarqué quelques heures auparavant dans un état complet d'ivresse.

— Le 16 de ce mois, le nommé Bernard Jérôme

traits de la douleur, tandis que le crime, victime de ses fausses combinaisons, s'agitait dans les angoisses du remords, et se maudissait soi-même, comme auteur de sa propre infortune.

Minuit sonnait, lorsque Céphise ouvrit les yeux. « Que je suis heureuse, dit-elle, de vous trouver encore auprès de moi! vous ne voulez donc pas que je meure abandonnée! ah! ces soins généreux, cette constante pitié me font sentir davantage combien j'ai été coupable! »

— Nous avons tout pardonné, lui dit Odilie avec l'accent d'une bonté touchante; et si le Ciel exauce mes vœux, il ne sera pas plus sévère; d'ailleurs, il est possible que votre jeunesse triomphe d'un mal qui n'est pas sans espérance.

— Non, reprend Céphise; je n'ai ni le pouvoir ni le désir de vivre: ma vie serait un opprobre; heureusement, je sens qu'elle s'éteint. »

Elle ne se trompait pas; sa voix s'altérait, et tous les symptômes de la mort se prononçaient sensiblement sur son visage. Odilie, dit-elle, je compte sur vous pour faire rendre à ma dévouée mortelle les derniers soins de la sépulture. Quant à vous, Jules, lorsque j'aurai fermé les yeux, une personne dont je suis sûre viendra vous chercher et vous conduira au camp des Vendéens. Il m'est doux de penser que, même après moi, le dernier acte de ma volonté sera consacré à protéger votre existence. » Elle se tut, et il se fit un moment de silence. « Odilie, reprit-elle, d'une voix toujours plus affaiblie, maudirez-vous ma mémoire? »

— Non; votre repentir et mon cœur incapable de haine vous en sont un sûr garant.

— C'est bien!... donnez-moi votre main, que je la presse encore une fois, et que ce témoignage de notre réconciliation s'unisse à mon dernier adieu. Peut-être dans un monde meilleur pourrions-nous... » Elle s'arrête; les paroles qu'elle veut prononcer s'exhalent en un souffle glacé qui vient expirer sur ses lèvres. Elle prend la main d'Odilie, la presse; mais tout à coup Odilie ne sent plus qu'une main froide et immobile; elle retire la sienne par un mouvement d'effroi. Alors le bras de Céphise, privé de la force vitale qui l'animaient, s'affaisse brusquement; Céphise n'est plus!

(France Littéraire).

(A continuer).

me, âgé de 27 ans, sieur-de-long à Machezal, a été trouvé mort dans une pièce d'eau située au pied de son habitation. La fenêtre de la chambre où il couche donne sur cette pièce d'eau. La veille, il avait fêté un peu trop la Saint-Napoléon, et en entrant chez lui, il était dans un état complet d'ivresse. Il est à supposer que, incommode par le vin, il s'était mis à sa croisée, et que les efforts qu'il faisait pour rendre lui ont fait perdre l'équilibre. On remarquait le long du mur des traces abondantes de vin. Lorsqu'on l'a relevé, on a remarqué sur sa tête de fortes contusions; le sang sortait par les oreilles.

— Mardi dernier, le sieur J.-B. Champromis, propriétaire à Saint-Germain-Lespinasse, s'aperçut, en rentrant chez lui, que son domicile avait été violé. Des voleurs, après avoir cassé un carreau de vitre et fait jouer l'espagnolette de la croisée, avaient pénétré dans sa maison, et après avoir enfoncé une armoire à coups de hache, lui avaient enlevé 15 francs, 2 pantalons, 2 gilets en drap noir, une cravate en soie, 3 chemises et 5 mouchoirs de femme, un foulard et divers ustensiles de cuisine. Les auteurs de ces méfaits sont jusqu'à présent restés inconnus, mais activement recherchés.

— La femme D..., propriétaire à Saint-Martin-d'Estreaux, a été arrêtée, le 10 de ce mois, par la gendarmerie, sur le champ de foire de Lapacaudière, en flagrant délit de vol de deux blouses et d'une pièce de soie. Elle a été condamnée, pour ce fait, à l'audience du 16 courant, à deux mois d'emprisonnement.

— A l'audience du 18, comparait de nouveau Marie Midon, femme Lafay, dite la sorcière de Bussières. Elle a été condamnée, pour dix faits d'exercice illégal de la médecine, à 5 francs d'amende pour chaque fait.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE ROANNE

Du 12 au 19 août 1865.

Mariages (Néant).

Naissances (14).

Michon Anne, fille de Claude Michon, et de Petibout Claudine. — Turge Marie, fille de Simon Targe, et de Guillemot Marie. — Démichel Antoine, fils de Jean Démichel, et de Vallet Claudine. — Bernard Pierre, fils de Claude Bernard, et de Sarre Jeanne. — Gbital Marius, fils de Pierre Gbital, et de Dubost Jeanne. — Danière Auguste, fils de Julien Danière, et de Mayeux Jeanne. — Pouget Marie, fille de François Pouget, et de Muron Justine. — Marchand Catherine, fille de Jean Marchand, et de Thimonier Philiberte. — Champromis Marie, fille de Gilbert Champromis, et de Lespinasse Marie. — 2 enfants naturels.

Décès (7).

Bernachon Jeanne, 8 mois. — Bidot Anne-Marie, femme Bonnet, 29 ans. — Monin Agathe, domestique, 22 ans. — Bousaud Pierrette, femme Berthelier, veuve de coton, 53 ans. — Durand Claude, rentier, 75 ans. — Metestario Antoine, 3 mois. — Vignon Claude, tisseur, 65 ans.

MARCHÉS COTONNIERS.

La demande des cotons en laine a été languissante, sans changement dans les prix: cependant, les affaires traitées à Liverpool ont donné des prix plutôt en faveur des acheteurs.

Au Havre, la faiblesse que l'on avait signalée, et les besoins qui vont chaque jour augmenter, ont rappelé les acheteurs, et l'on a retrouvé à peu près les mêmes prix que la semaine précédente, bien que les arrivages se continuent rondement en Angleterre.

Aux dernières dates, New-York avait un stock de 60,000 balles; New-Orléans, 50,000 balles; Mobile, 20,000 balles: c'est déjà plus que le courant de la filature américaine ne peut absorber.

A Mulhouse, la baisse paraît arrêtée: on peut coter les 68 portées 20 fils, 58 à 60 cent.; les 60 portées 20 fils, 54 à 55 cent.; les 60 portées 16 fils, 47 1/2 à 49 cent.

Les cotons filés valent en moyenne: les trames mélange, n° 30, 5 fr. 50; n° 28, 5 fr. 40; n° 26, 5 fr. 30;

Les chaînes mélange, n° 26, 6 fr. à 6 fr. 20; n° 28, 6 fr. 20 à 6 fr. 40; les bonnes chaînes Amérique ou Jumel se cotent: n° 26, 6 fr. 70 à 6 fr. 80; n° 28, 6 fr. 70 à 7 fr.

A Roanne, la marchandise fabriquée est toujours enlevée avec le même empressement.

— Le Bulletin administratif du ministère de l'instruction publique contient un arrêté qui établit un prix de 1,500 fr., à décerner en 1868, pour le concours de 1867, à la société savante des départements qui aura transmis au ministère la meilleure étude sur un de nos anciens dialectes de province (langue du Nord ou langue du Midi).

Les travaux devront avoir principalement pour base les chartes et autres documents diplomatiques originaux antérieurs à l'avènement des Valois, sans exclure les documents littéraires de date et d'origine certaines correspondant à la même période.

Seront admis au concours, soit les lexiques ou grammaires rédigés d'après ces documents et accompagnés d'exemples à l'appui;

Soit les recueils de documents de la même nature et de la même époque, auxquels on joindra des observations propres à déterminer les caractères des dialectes.

Les manuscrits ou volumes devront être déposés au ministère de l'instruction publique avant le 31 décembre 1867, terme de rigueur. Seront exclus du concours les travaux publiés antérieurement au 1^{er} juillet 1865.

— Nous lisons dans le Bulletin administratif du ministère de l'instruction publique:

La délivrance d'un certificat d'instruction primaire aux élèves qui sortent de l'école à treize ans, après une fréquentation assidue et avec un ensemble satisfaisant de connaissances acquises, peut devenir un moyen efficace d'empêcher la désertion prématurée de l'école. Ce certificat peut être fort utile à l'enfant qui se prépare à entrer en apprentissage. C'est un diplôme qui, pour être modeste, n'en contient pas moins une recommandation et une garantie. Il a été composé dans ce but un modèle de certificat ou de brevet qui constate, avec la durée d'une fréquentation prolongée un an après la première communion, la bonne conduite et les connaissances acquises par l'élève.

— Voici une nouvelle qui intéresse le commerce français en général et celui de Marseille en particulier:

M. le Ministre des finances vient d'autoriser les

trésoriers payeurs des trois provinces de l'Algérie à recevoir désormais les fonds des négociants, et à délivrer en échange des mandats sur leurs propositions, toutes les fois que les caisses de ces derniers renferment des excédents de recettes non employés à l'acquittement des dépenses locales.

— La chasse sera ouverte le 1^{er} septembre prochain dans l'Ardèche et la Nièvre. — La Loire se trouvant dans la même zone entre ces deux départements, l'ouverture de la chasse y aura lieu sans doute le même jour.

Une lettre adressée d'Antully proteste, au nom d'une partie des chasseurs de Saône-et-Loire, contre l'allégation du manque de gibier pendant la saison prochaine. « Ce bruit n'a de fondement, dit-elle, ni pour la Nièvre ni pour Saône-et-Loire. »

» Loin de là, levrauts et perdreaux sont en abondance; ces derniers surtout pullulent. Gare! l'ennemi est en nombre, la mêlée sera chaude dès les premiers jours de septembre.

» L'année étant sèche, le gibier a grandi vite, et, malgré la précocité des récoltes, il a dû se défendre par la fuite; aussi à peine distingue-t-on les perdreaux de leurs respectables parents. »

Ainsi soit-il.

— On sait que les plus forts élèves de chaque classe désignés par le résultat du travail de l'année ont pris part à un concours général qui comprend tous les lycées et les collèges de l'Empire. Le prix d'honneur de la classe de rhétorique a été décerné à un élève du lycée de Nantes.

Les avantages matériels attachés à ce succès valent bien la peine qu'on en dise quelques mots. Donné par l'Empereur, ce prix consiste en une grande médaille sur laquelle une inscription en relief constate le nom du vainqueur et l'objet de son triomphe, et la collection des classiques latins, édition Panckoucke, magnifiquement reliée en maroquin rouge plein, dorée sur tranche, et portant sur les plats les armes de l'empire et une inscription spéciale. Le lauréat est en outre dispensé du service militaire; c'est, au taux de cette année, 2,300 francs. Il peut faire toutes ses études dans une faculté de droit, de médecine ou autre, sans payer aucune inscription, sans subir aucuns frais d'examen. C'est pour l'école de médecine 1,260 fr. d'économie, et pour le doctorat à l'école de droit, 1,540 fr.

— M. Duruy fait étudier, dit-on, un projet d'après lequel il serait fondé à Paris, pour les écoles de droit et de médecine, deux établissements analogues à l'Ecole polytechnique. On y recevrait des élèves pensionnaires qui seraient soumis aux règlements en usage dans les grandes institutions par l'Etat. Le prix de la pension annuelle serait de 1,500 fr. C'est beaucoup moins que ne dépensent la plupart des jeunes gens qui suivent à Paris les cours de l'une et l'autre Faculté. Il y aurait d'ailleurs, comme à présent, des cours libres affectés aux externes.

— Le Journal de Saône-et-Loire annonce que M. le ministre de l'instruction publique est attendu à Mâcon. Son arrivée a été annoncée à M. le Préfet de Saône-et-Loire, qui doit l'accompagner à Cluny, où M. Duruy se propose de visiter les bâtiments de l'ancienne abbaye, où, comme le dit la circulaire que nous reproduisons dans ce numéro, doit être créée l'école normale pour l'enseignement spécial.

— Une commission a été nommée l'année dernière pour examiner les plaintes nombreuses que les conseils généraux font entendre chaque année sur les fraudes regrettables qui se sont introduites dans le commerce des engrais, au grand détriment de l'agriculture. Cette Commission qui avait pour mission, non-seulement de rechercher les moyens les plus efficaces pour la répression des fraudes signalées, mais encore d'étudier la valeur relative des engrais afin d'en accroître l'abondance, doit, assure-t-on, publier prochainement le résultat de son travail.

— La hausse des blés est devenue générale cette semaine sur tous les marchés de France, d'Angleterre et d'Allemagne. Toutes les informations qui parviennent, à nous et aux autres journaux, confirment ou plutôt dépassent nos évaluations, et tendent à prouver que la récolte est au plus une petite moyenne. De plus, comme les pays de grande production sont encore plus mal partagés que la France, comme la Russie fait une mauvaise récolte, ainsi que la Pologne et les Etats-Unis, il y a tout lieu d'espérer que les prix auront une bonne tenue dans tout le cours de la campagne qui commence. L'Angleterre elle-même, qui achète plus volontiers aux Russes qu'à nous, fait en ce moment des achats de farines et de grains à Nantes et dans nos ports de l'ouest. On paye les farines de bonne marque 52 francs le sac, et les beaux blés, 28 50 les 120 kilos à la halle de Paris, c'est-à-dire près de 3 francs de hausse depuis moins d'un mois.

— Vendredi dernier, le tribunal de police correctionnelle d'Aix a rendu son jugement dans l'affaire de l'accident du chemin de fer entre Rognac et Berre. Bernard, sous-chef de gare, a été condamné à quinze mois de prison et 3,000 fr. d'amende; Rouxville, chef de gare à Rognac, à deux mois de la même peine; Gorlier, garde-aiguilleur, à six mois. Le chef de train Lecca a été acquitté.

Nous sommes heureux d'annoncer, dit le Courrier de Marseille, que les effets de la catastrophe de Rognac ont été moins graves qu'on aurait pu le craindre. La jeune dame, entre autres, qui était enceinte de sept mois, et dont l'amputation des jambes paraissait d'abord inévitable, est en voie de guérison, sans que cette mutilation ait dû être opérée. On apprendra aussi avec une vive satisfaction que tous les blessés relevés après l'accident sont aussi en voie de guérison.

— Voici, dit le Journal de Vienne, un fait dont le hasard a rendu témoin un de nos amis. Ce fait, ignoré des botanistes, créera peut-être une industrie nouvelle.

La semaine dernière, dans une courte excursion à la campagne, cet ami a vu une jeune et jolie fermière qui, ses beaux bras blancs nus jusqu'à l'épaule, savonnait, en chantant, dans une grande cuve de bois, montée sur un trépied, le linge de deux charmants enfants. Hissés sur une chaise, ces derniers la regardaient faire. Ils pou-

saient de joyeux éclats de rire chaque fois qu'ils pouvaient plonger à la débrouille leurs petites mains dans la belle mousse blanche qui recouvrait l'eau du lessivage et formait des milliers de bulles brillantes, irisées de tous les tons de l'arc-en-ciel, renaissant et éclatant sans cesse. Or, savez-vous ce qui produisait cette mousse et ces bulles, ce qui rendait le linge d'une blancheur éblouissante ? C'étaient de simples racines de luzerne bouillies, pendant une demi-heure, dans de l'eau de fontaine et ensuite écrasées et pétries. — C'est une recette de ma mère, dit la jeune femme ; elle produit non-seulement une grande économie de savon dans mon petit ménage, mais encore elle me fournit une excellente matière pour faire la lessive ; elle remplace avec avantage les cendres de bois dont on se sert.

— Un journal de Vienne raconte qu'une association de célibataires est en voie de formation dans cette ville. Le but de l'association n'est pas, comme on pourrait le croire, de former une ligue contre le mariage.

Le fondateur est un employé qui recrute des associés dans les cafés et porte constamment sur lui plusieurs feuilles de papier où figurent déjà les noms de nombreux membres de l'association. Son projet est de faire connaître aux célibataires un certain nombre de demoiselles bonnes à marier qui ne participent pas au luxe des femmes d'aujourd'hui et qui se distinguent particulièrement par leur moralité, leur connaissance des travaux domestiques, la simplicité de leur habillement. Afin d'atteindre ce but, le fondateur se propose de créer une association de demoiselles dirigées par les mêmes vues. Voilà ce que raconte la feuille viennoise. Jadis on n'avait pas besoin de toutes ces précautions pour se marier, mais alors la famille était un peu plus en honneur qu'à notre époque.

— Une jeune et belle femme coquettement et excentriquement parée, maquillée comme il convient à une Vestale qui a jeté la tunique aux orties du café Anglais, passait au bras d'un cavalier élégant, devant la suite des étalages en plein vent qui abondent à Vichy.

Notre couple était arrêté devant une de ces boutiques volantes où se débitait du savon et de l'encens indéfini pour marquer le linge, quand la marchande, jetant les yeux sur notre cocotte, poussa un cri de surprise.

— C'est pas Dieu possible ! c'est Nini ! dit-elle.

La cocotte ainsi interpellée regarda celle qui se trouvait devant elle, et à son tour, et avec une spontanéité qui fait honneur à son bon cœur, elle s'écria :

— Francoise ! ma sœur !

Et, sans plus de cérémonie, elle se précipita dans ses bras, au grand ébahissement de la foule et au grand mécontentement du cavalier.

— Vlà qu'est bon ! dit ensuite l'honnête Francoise, t'as reconnu ta sœur, ça prouve qu'il y a encore du bon chez toi et que tu nous aimes toujours. — Ça ! oui va ! — Vlà qu'est bon ! Mais c'est pas tout. — C'est vrai, Et mon frère ? — En Mexique. — Et mon père ? — A Montmartre ! — Mort. Et je ne l'ai pas su ! — Dame ! on ne sait pas ton adresse. Et puis, il te croyait placée en province. — Ainsi, il ne savait pas... — Avec ça qu'il aurait fait plaisir à ce pauvre cher homme. — Alors il a parlé de moi... avant. — Oui, même qu'il a dit comme ça : Cette pauvre Nini, elle sera bien fâchée de ne pas m'avoir embrassé. Et Francoise passa le revers de sa main sur ses yeux et se moucha bruyamment.

Pendant ce temps, le cavalier de Nini se tenait à l'écart. — Laissez-moi, lui dit la jeune femme.

— Où vas-tu ? demanda Francoise à sa sœur. — A l'église.

— Vlà qui est bon ! allons-y ensemble. Et les deux sœurs partirent bras dessus bras dessous, en se dirigeant vers la maison du Seigneur où elles entrèrent.

Qu'est-il arrivé ? que sera-t-il survenu ? Je l'ignore ; tout ce que l'on a su, c'est que le cavalier était reparti seul pour Paris.

Y a-t-il une conversion au bout de cela ? Dieu le veuille !

— Un procédé simple pour la conservation indéfinie des œufs consiste à mettre chaque rangée d'œufs sur une couche de sel pilé, en ayant soin que les œufs soient toujours séparés et recouverts de sel.

Les œufs, ainsi enfouis dans le sel, se conservent, frais une année entière, comme il est facile de s'en convaincre soi-même par expérience.

— Voici qui n'est point un conte comme il en a l'air : c'est de l'histoire, et de la meilleure, de la plus vraie sans être vraisemblable. — La commune de Bergères, canton de Bar-sur-Aube, a nommé, au premier tour de scrutin, pour conseillers municipaux, neuf femmes, avec M. le maire en tête. — M. le maire a compris sans doute le sens de cette élection : immédiatement il a donné sa démission.

LES SERVANTES.

L'ŒUVRE DES SERVANTES, A SAINT-ETIENNE.

I.

Généralement, la servante est née au village. Elle vient à la ville, comptant, d'après le récit qu'on lui a fait, pouvoir y gagner aisément sa vie comme domestique.

Elle est jeune, sage, ignorante, dévouée, et ne connaît la vie que par ses rêves et ses espérances.

Que deviendra, dans une grande ville, cette pauvre fille sans expérience, et avec des ressources fort restreintes ?

Premièrement, il faut se loger. On sait ce que coûte en ville un garni, et quelle sécurité il offre pour une jeune personne réduite à habiter au milieu du rebut de la société, parce qu'elle a à peine de quoi ne pas mourir de faim.

Son espoir est déçu. Ses démarches mal dirigées n'aboutissent pas, elle ne peut se placer immédiatement. Ayant épuisé le peu d'argent qu'elle avait apporté, elle ne tarde pas à se trouver sans un sou vaillant. Elle a alors en perspective une profonde misère ou la séduction de l'opulence et du vice. Que faire ? Elle ne sait comment échapper à ses angoisses.

Malheureusement il est plus facile de montrer le mal que d'enseigner le remède. Ce n'est pas une raison de ne rien faire. Sans prétendre innover en matière de bienfaisance, on peut profiter des exemples donnés, et dans cette humble mesure, avec beaucoup de zèle, un peu de bon sens et de patients sacrifices, faire modestement quelque bien.

La vitalité de la charité chrétienne est inépuisable, il est peu de misères qu'elle ne soulage. Quelques-unes de ces dames stéphanoises, dont le cœur est ouvert à tous les sentiments généreux, comprennent combien la situation de cette jeune fille, sans guide et sans appui, était pleine de périls. Avec une sympathie profonde et un désir ardent d'y apporter un remède, elles fondèrent, en 1856, à St-Etienne, rue de la Bourse, 27, un bureau charitable de placement (1).

(1) La fondation de l'œuvre de Sainte-Blandine a été faite à Lyon, en 1838, par M. l'abbé Ozanam, frère de l'illustre prouvé à Paris, à Marseille, à Nîmes, à Nantes et dans beaucoup d'autres villes, donne à Lyon, annuellement, en moyenne, à 1.000 filles. Une infirmerie a été récemment établie dans la maison de la rue Tramassac. L'œuvre, divisée en deux branches, la *Concordance* et la *Providence*, doit son développement et sa prospérité au zèle intelligent de M. l'abbé Juret, son directeur actuel.

(Note de la rédaction.)

Ce n'était d'abord qu'un essai, aujourd'hui c'est une institution, grâce à la persévérance d'une femme dévouée, de Mlle Duché. C'est à elle à qui incombe le souci de l'œuvre, et elle s'en occupe avec une activité et une intelligence qui font bien augurer du succès.

Elle tient en location un corps de bâtiment assez vaste. La jeune fille, en arrivant à Saint-Etienne, y descend comme elle descendrait chez une amie, pendant le temps nécessaire pour trouver une place convenable.

L'œuvre n'est plus à juger. Elle a grandi sous l'influence du dévouement et du désintéressement, et elle possède les sympathies de tous ceux qui la connaissent. La bonne réputation dont elle est entourée, contribue puissamment à placer la jeune fille qui lui demande aide et protection.

La dépense est minime dans la maison. Pour 30 centimes par jour, on fournit un lit garni, une chambre proprement tenue, et on trempe deux fois la soupe, le pain restant à la charge de la servante ; pour le reste, elle se nourrit comme elle l'entend, et souvent à peu de frais.

L'œuvre possède une gracieuse petite chapelle où la messe est célébrée plusieurs fois la semaine. Mgr le Cardinal de Bonald, qui s'occupe avec une sollicitude si éclairée des améliorations qui peuvent venir en aide aux besoins de son diocèse, apprécie et aime cette sainte entreprise. A plusieurs reprises, Son Eminence a donné à la directrice les plus sympathiques encouragements, et tout récemment encore, elle enrichissait l'oratoire de privilèges précieux.

II.

Une fois en condition, la servante a une vie plus douce qu'à la campagne. Au village, elle mangeait du pain noir, était accablée par des travaux répugnants, tantôt gelée de froid, tantôt brûlée par le soleil ; à la ville, elle a du pain blanc, la table du maître, son logis, elle est de la maison.

Sa position est meilleure que celle de l'ouvrière, mais elle sacrifie son indépendance. Ses gages sont plus élevés ; et si elle est rangée, les 2, 3 ou 400 francs qu'elle gagne, peuvent être convertis presque intégralement en économies, tandis que l'ouvrière la plus habile retire de son travail à peine de quoi établir un équilibre entre la recette et la dépense.

Mais hélas ! beaucoup trouvent de mauvais exemples dans la maison même où elles servent. Loin de toute surveillance, sans règle, sans frein, sans direction, en rapport permanent avec les autres domestiques ou les gens de la maison, et ne rencontrant pas toujours dans leur maître la protection et le respect auxquels elles ont droit, leur moralité court des dangers évidents.

Dans la rue, de profondes misères, d'immenses périls s'agitent encore autour de la servante. Dès les premiers pas qu'elle fait, tout le luxe du monde lui entre à la fois dans les yeux. Si elle n'a ni famille, ni abri resté, qui la retiendra ? Est-il possible que son âme têtue pure et vaillante, si elle n'a pas de secours ? Il importe grandement de ne pas oublier ces détails, si l'on veut être juste et utile.

L'exposé que j'ai tracé n'est qu'un tableau trop vrai du pénible état de choses qui existe dans presque toutes les villes. Le mal est grand, il faut donc s'opposer, coûte que coûte, à ses progrès. Le subir comme une nécessité de notre temps et se borner à chercher des palliatifs serait un lâcheté. Il est de ceux qu'on peut atténuer par de longs et de persévérants efforts, qu'on peut essayer de guérir en y mettant tout son cœur.

Par qui ces périls seront-ils conjurés, ces misères consolées ? Par le miracle de la charité et de la foi chrétiennes.

Le mal est surtout un mal moral. Le plus grand service à rendre à la jeune fille, c'est de lui inspirer l'amour du travail, le goût de l'économie et surtout de solides principes religieux. Tous les autres biens viendront par surcroît.

A l'œuvre des servantes, dont Mlle Duché a la direction, était jointe une congrégation dite des Blandines (1), uniquement composée de domestiques. Elle avait d'abord été organisée par le respectable curé de la paroisse, Saint-Etienne, M. Froget. Elle vit encore, un malentendu regrettable l'a détachée de l'œuvre, dont elle est une annexe naturelle, et la transportée ailleurs. Ce n'est pas une plainte, encore moins un reproche que j'entends formuler, je fais une simple remarque qui me paraît juste. Le bien et un grand bien se fait, je n'ai qu'à en être sûr. D'ailleurs, il ne faut pas croire que Mlle Duché n'ait pas rencontré d'obstacles ; le bien serait trop facile à faire sans les entraves que de très-honnêtes gens apportent de très-bonne foi aux meilleures entreprises.

Cette nouvelle tentative d'émancipation de la femme par la voie la plus sûre ouverte aujourd'hui au progrès humain, celle de la moralisation, a droit à tous les suffrages. L'idée est belle et l'innovation ne peut manquer d'être féconde.

Une démarche, ou une minime dépense faite à propos, suffiront souvent, grâce à cette œuvre, pour empêcher le mal. Il est presque toujours trop tard d'agir quand il a pris racine ; il ne reste plus de place que pour les refuges.

III.

Si je ne me fais illusion, je crois qu'une semblable institution produirait partout les meilleurs résultats.

Elle est excellente au point de vue matériel ; en ouvrant un abri à la jeune fille à son arrivée dans la grande ville, elle lui donne une sécurité pour le placement et une garantie contre le déplacement. Elle lui épargne également la dépense excessive, la dette, et lui permet d'attendre assez longtemps une place avec une somme : très-faible. Les dames patronesses ou bienfaitrices ne pourraient-elles pas s'entendre et lui fournir une occupation quelconque pendant les jours d'attente ? C'est une idée que je prends la liberté d'émettre, et que je confie à ces femmes privilégiées, pour qui la richesse n'est qu'une obligation plus étroite d'être utiles, sûr d'avance qu'elle sera mise à exécution, si elle est réalisable.

A Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, Lille, Grenoble, Mulhouse, St-Quentin, Troyes, etc., des hommes de bien ont créé des sociétés alimentaires. Dirigées avec habileté et prudence, ces sociétés rendent les plus grands services et peuvent arriver au succès. On dine copieusement et assez confortablement, dans la plupart, pour 35 cent ; dans quelques-unes, celles de Lyon, de Troyes, etc., pour 25 cent. La nourriture est saine et abondante ; elle n'est et ne peut pas être très-recherchée ni très-variée. Dans ces grands centres industriels, où l'œuvre existe, la servante vivant avec économie peut se suffire pour 75 cent, ou 1 fr. par jour, y compris les frais de logement.

Si des cotisations particulières étaient une ressource financière suffisante pour la location des chambres affectées aux domestiques, on pourrait encore diminuer la dépense forcée. Il y a beaucoup d'argent encore dépensé moins à propos et moins utilement.

Au point de vue moral, l'œuvre ne produit pas de moins heureux résultats. Le plus grand intérêt d'un père ou d'une mère, obligés de se séparer de leur fille, est d'être rassurés sur sa conduite morale. L'œuvre donne à ces filles isolées une famille en leur accordant une protection ; elle les prémunit contre les dangers et les séductions par les conseils empreints d'une grande expérience, que leur donne la directrice.

La directrice ne peut qu'être une de ces femmes dont l'active et ingénieuse charité n'est lassée par aucune épreuve. Son titre n'est pas et ne doit pas être une de ces enseignes banales qu'on fait flotter en l'air sans autre but que celui d'attirer les regards. Elle le prend au sérieux.

Grâce à son zèle aussi ardent que persévérant, elle devient bientôt une puissance et une autorité. On la connaît partout, elle sait tout. Elle ne voit pas seulement le riche qui vient lui demander une domestique, elle reçoit également la servante et entend leurs plaintes mutuelles.

Elle apporte, sans qu'il y paraisse, beaucoup d'utiles enseignements ; elle conseille, et de ses paroles découle une influence douce et bienfaisante. Elle ne se contente pas des conseils donnés de vive voix, elle reste en communication avec la jeune fille, et peut, surtout si elle en a reçu mission, exercer une tutelle très active et très éclairée.

Cette charge volontaire et pénible que la directrice a acceptée, elle la remplit discrètement, car la discrétion est de la nature de ses fonctions.

Mais avant tout, il faut faire de la servante une chrétienne. Le christianisme offre seul des lumières assez abondantes, des motifs assez puissants pour déterminer la volonté.

(1) Au Puy, il existe une semblable congrégation, formée des mêmes éléments, et dite des *Angéliques*.

à l'accomplissement du devoir. Ce sera l'ouvrage de la Congrégation de conserver à la jeune fille sa foi religieuse, et ce qu'elle a d'esprit, d'ordre et de rectitude morale.

La jeune fille est par nature expansive, affectueuse, généreuse, capable de tous les enthousiasmes, de tous les dévouements et de tous les sacrifices. Il est seulement nécessaire de raviver et de nourrir ces bons sentiments.

Des réunions tenues plusieurs fois le mois, et dirigées par un prêtre zélé et prudent, formeront à la science austère de la vie cette âme pure et confiante. Ces sortes d'associations ont une puissance fortifiante. Elles enseignent le devoir ; elles donnent à la jeune fille, bien plus qu'un secours, elles lui donnent la volonté de bien faire. En connaissant ses devoirs, elle apprend à les aimer. La vertu s'enracine presque à son insu dans son cœur ; son caractère se forme, elle prend des habitudes de vie sérieuses, et sait se conserver au milieu des dangers et des tentations de la société.

Les maîtres ont grandement intérêt à favoriser ces œuvres qui sont un instrument puissant de moralisation ; pour le prouver, il suffit de montrer la place importante que la servante occupe dans la famille. Autant par nécessité que par nature, elle remplace la maîtresse du logis dans la garde de la maison, les achats, mais surtout auprès des enfants. Que cette position est délicate et grave !

L'éducation de l'enfant prévient même l'âge de raison, elle commence avec la vie. Il importe souverainement que toute influence délétère soit bannie du milieu où doit respirer son âme ; car, si la vertu a son parfum qui s'exhale comme celui des fleurs, le vice a son poison qui s'insinue comme une vapeur contagieuse.

L'action de la servante sur l'enfant est intime et complète ; ses habitudes régulières ou peu éduquées ont un reflet inévitable dans son âme. Quand il est confié aux soins de maîtres étrangers, son intelligence peut être novée, son cœur a déjà subi une direction, son âme s'est déjà façonnée à de premières influences : l'homme moral, selon M. de Maistre, est déjà formé. Ces impressions de la première enfance persévèrent avec énergie, et triomphent le plus souvent des influences bonnes ou mauvaises de l'enseignement public.

En aidant à donner à la servante ces principes solides, que la religion seule peut affermir, et dont rien ne compense la privation, le maître contribue à assurer l'avenir de ses enfants, à supprimer ces profits illicites, qui ont souvent pour complices les fournisseurs eux-mêmes, et à faire revivre ce respect, cette fidélité, cette affection, tous ces excellents sentiments du serviteur d'autrefois.

IV.

Je crois qu'on ne saurait travailler avec trop de zèle à perfectionner et à répandre ces institutions bienfaisantes dont la seule pensée est consolante. Elles rendent des services inappréciables à ces filles, qui vivent dans une ville loin du toit paternel. On ne peut imaginer rien de plus utile que de remplacer, pour ces abandonnées, la famille absente ou indigne. Pendant que tant d'autres pauvres filles, à qui les bonnes inspirations ont manqué, font litière de leur honneur et de leur conscience, on trouvera encore en grand nombre de généreuses servantes, fidèles aux leçons d'une mère et aux souvenirs de la famille, qui sauront supporter courageusement leur condition plutôt que de faillir.

Quand on pense à toute cette bienfaisante activité et qu'on en voit tous les jours les heureux effets, on voudrait se persuader que la misère et le mal sont vaincus. Hélas ! tout n'est pas encore ici-bas à l'état de perfection !

Faut-il renoncer à faire le bien, parce qu'on ne peut ni en faire assez, ni le faire assez vite, et qu'on rencontre des obstacles ? Non certes, au contraire, il faut redoubler d'effort. Que la charité, qui répand quelquefois ses trésors au-dessus de ceux qu'elle croit soulager, n'abandonne plus au hasard d'une pitié aveugle ses ressources et son dévouement ! La sainte entreprise, dont je viens d'esquisser à grands traits les résultats, a une importance et une actualité que personne ne saurait méconnaître.

Elle doit être sous la protection de toutes les femmes : c'est leur cause, puisque c'est la cause du devoir et des saintes affections de la famille qu'il s'agit de servir ; c'est la cause de tout ce qui porte un cœur généreux.

Les dames du monde ne peuvent faire plus de bien à moindre frais, qu'en protégeant cette œuvre, qui assure la moralité des jeunes filles, l'avenir et le bonheur de leurs enfants, et souvent la paix de leur propre intérieur. Je sais qu'elles ont d'autres œuvres à patronner, mais la charité ne fatigue point et n'appauvrit pas. C'est là le rôle qu'elles doivent ambitionner et qu'elles sont capables de bien remplir. Ce sont elles qui savent conseiller doucement le bien, récompenser le dévouement par un mot sorti du cœur, donner, quand il faut, l'exemple du courage, et enseigner les sages et sévères lois de l'honneur, les simples et énergiques résolutions du devoir.

Je ne crains pas de ne pas venir à propos, et je n'ai que le regret de n'être pas assez autorisé pour dire aux personnes qui contribuent et contribueront à de telles entreprises, combien leur mission me paraît belle et riche. Arracher la jeune fille aux dangers d'une grande ville, remplacer la famille absente, conserver à Dieu une âme qui pouvait s'échapper de ses mains, c'est une œuvre dont la récompense est au ciel. Elle est aussi sur la terre ; car, il y a au monde quelque chose qui vaut mieux que les joissances matérielles, mieux que la fortune, c'est le dévouement. De l'âme émue d'une vieille mère, du cœur attendri du père infirme, des rayons de reconnaissance montent vers le ciel ; ils bénoissent celles qui leur conservent leur enfant innocent et laborieux.

On est heureux et fier de tous ces dévouements inconnus et modestes qui se trouvent presque partout, pour remédier aux misères diverses de l'humanité. Je suis persuadé que ces dévouements individuels, qui ont la véritable grandeur, celle de l'âme, ont une part considérable dans la vie de la nation française, le pays par excellence de la charité. Ce que ces pouvoirs répandus ça et là font de bien, ce qu'ils préviennent de mal, doit compter parmi les moyens de salut de la société.

Ch. DE BEAUMASSET.

CREDIT LYONNAIS

Société à responsabilité limitée.

Capital : Vingt Millions, entièrement versé.

Lyon, Paris, Marseille.

Bilan au 31 juillet 1865.

ACTIF	
Espèces	F. 1,977,164 52
Portefeuille	32,937,247 89
Avances sur Titres, Crédits sur nan-	
lissements et Reports	14,658,432 33
Comptes Débiteurs	13,746,834 18
Rentes, Actions, Obligations	6,131,349 35
	F. 71,471,227 97
PASSIF	
Dépôts à intérêts	F. 21,061,397 15
Bons à intérêts	2,291,900 "
Dépôts à échéances	2,063,288 55
Bons à échéances	9,861,029 13
Acceptations	6,396,044 33
Comptes Créanciers	9,290,467 35
Reserve disponible	417,497 91
Reserve statutaire	87,403 55
Capital	20,000,000 "
	F. 71,471,227 97
Effets en portefeuille	32,937,247 89
Effets en circulation avec l'endosse-	
ment de la Société	35,480,121 46
	F. 68,417,369 03

CERTIFIÉ CONFORME AUX ÉCRITURES :

Le Président du Conseil d'Administration,

H. GERMAIN.

Le Directeur,

J. LETOURNEUR.

L. B.

Pour tous les articles non signés : SAUJON.

— La Librairie Dentu va publier dans quelques jours un nouveau volume de notre compatriote, M. Aug. Boullier, intitulé : *L'île de Sardaigne*, description, histoire, statistique, mœurs, état social, dont l'impression est terminée depuis la fin de juillet, mais dont l'achèvement des gravures a retardé la publication. Ce volume est le complément ou plutôt l'introduction nécessaire de celui que le même auteur nous a donné l'année dernière sur le *Dialecte et les chants populaires de la Sardaigne*, et dont il va paraître incessamment une 2^{me} édition, entièrement refondue.

— La Société générale du Crédit mobilier a l'honneur de prévenir le public qu'elle se charge sans commission, pour le compte de toutes personnes, soit en France, soit à l'étranger, de l'achat et de la vente, à la Bourse de Paris, des Obligations de la ville de Paris, ainsi que de tous Effets publics, actions et obligations des compagnies. Elle effectue également sans commission, tous versements sur Obligations et Actions.

Aux termes de la nouvelle loi sur les chèques, elle ouvre des comptes courants à l'intérêt de 2 1/2 %, et paye tous chèques et mandats dont la provision a été préalablement faite. Elle opère en outre gratuitement, pour le compte de ses déposants, tous encaissements de coupons.

Tous envois de valeurs et de titres doivent être adressés place Vendôme, 15, à Paris. L. B. 4-2

AVIS IMPORTANT.

La fabrique de l'église de Notre-Dame-des-Victoires, à Roanne, est dans l'intention de vendre les matériaux à provenir de la vieille église, frais de démolition à la charge de l'acheteur.

On peut s'adresser à MM. Massard, rue Impériale ; Caïre, place du Marché ; et Auroux, notaire.

EN VENTE

Chez M. Durand, libraire, les *Mémoires de Rizzetta*, vaudeville en un acte, dû à la plume des deux auteurs de *Roanne à Vol d'Oiseau*, MM. Albert LAPORTE et Ernest RICOPON.

En présence de quelques cas de choléra qui affligent le littoral de la Méditerranée, on ne saurait trop suivre, comme prophylaxie et comme un des meilleurs préservatifs des miasmes cholériques, les conseils du docteur L.-J. Valloix, médecin de l'hôpital de la Pitié, de Paris : le séjour dans un lieu sec et bien aéré, des vêtements suffisamment chauds, un régime tonique sans être excitant.

A ces précautions il est utile d'en joindre d'autres. On recommande donc de prendre, après chaque repas, une tasse d'infusion de menthe, mélisse et d'arnica, qu'on fera suivre d'un verre de la *Liqueur des moines bénédictins de l'abbaye de Fécamp*, dans la composition de laquelle entre une certaine quantité de plantes puissantes pour la préservation et la guérison de cette terrible maladie. L. B.

Le succès toujours croissant du *Miroir Parisien*, journal des dames et des demoiselles, et sa cinquième année d'existence, permettent de nous étendre largement sur son mérite en le faisant connaître comme un de nos meilleurs journaux de Modes. Il renferme tout ce que l'on peut désirer dans une famille : littérature variée et choisie, poésie, etc., modes coloriées, broderies, patrons, lingerie, tapisserie, fil, crochet, cols et manchettes dessinés sur étoffe, excellente musique. Le *Miroir Parisien* paraît le 1^{er} de chaque mois ; on s'abonne du 1^{er} octobre, du 1^{er} janvier, du 1^{er} avril et du 1^{er} juillet de chaque année ; il offre en prime et gratuits deux superbes aquarelles de Delacroix et Gaby. Prix d'abonnement : Paris, 10 fr. ; départements, 12 fr., payable en un mandat sur la poste à l'ordre du directeur, boulevard Sébastopol (rive gauche), 13, à Paris (pour recevoir la prime franco envoyer 1 fr. en plus).

— Le trente-deuxième volume du *Magasin pittoresque*, riche en belles et curieuses gravures, est en vente, ainsi que la nouvelle édition de *l'Histoire de France illustrée*, par MM. Bordier et Charton, et la collection en quatre volumes des *Voyageurs anciens et modernes*. Dans ces trois ouvrages, la gravure, représentation fidèle des hommes, des événements, des arts, a une valeur égale à celle du texte.

Les gastrites, gastralgies, toux, consommation, dépérissement, constipations, diarrhées, maladies des nerfs, du foie, des bronches, poux, intestins, et de la vessie, pour lesquels la médecine n'offre aucun remède efficace, sont parfaitement guéris par la délicieuse *Revalscière* DE BARRY, de Londres.

Extrait de 65,000 cures.

15, Rue Duvalier, Paris, 15 avril 1863.

Messieurs, — Atteint d'une grave maladie inflammatoire, j'avais vainement épuisé tout ce que la science médicale, par l'organe des médecins, m'avait indiqué, sans obtenir le moindre soulagement. Ma confiance dans la farine de cette *Revalscière* m'est venue du vœu de dire que, des premiers jours, j'ai éprouvé un soulagement vraiment miraculeux. L'amélioration d'abord et la guérison ensuite ont été telles que, si j'avais à choisir pour quelque maladie que ce soit entre les soins de nos plus grandes célébrités médicales et l'emploi de la *Revalscière*, assurée que je suis de ses résultats que j'ose dire infaillibles, je vous autorise, Monsieur, à faire, dans l'intérêt général, l'usage que vous voudrez de cette lettre. — J'ai l'honneur, etc. — DR. CHIMISTE. — MAISON DU BARRY, 36, PLACE VENDÔME, PARIS. — En boîtes de 1/2 kil., 2 fr. 50 ; 1/4 kil., 1 fr. 50 ; 1/8 kil., 75 c. ; 1/16 kil., 40 c. ; 1/32 kil., 25 c. ; 1/64 kil., 15 c. ; 1/128 kil., 10 c. ; 1/256 kil., 5 c. — Se vend à Roanne, chez M. ROUBAUD, 41, Grande Pharmacie, et chez les premiers Pharmaciens, Epiciers et Confiseurs, dans toutes les villes.

MERCURIALES

Dernier marché.

	Roanne	Montbrison
Froment 1 ^{re} qualité	3 30	3 15
Froment 2 ^e id.	3 20	3 05
Froment 3 ^e id.	3 10	3 "
Seigle 1 ^{re} qualité	2 20	2 15
Seigle 2 ^e id.	2 10	2 00
Seigle 3 ^e id.	2 00	1 50
Orge	2 20	2 15
Avoine	2 00	1 50
Haricots	5 50	5 00
Farine 1 ^{re} qualité	40 "	40 00
Farine 2 ^e id.	37 "	35 00
Farine 3 ^e id.	28 00	"
Foin les 100 kil.	10 00	9 "
Paille	6 00	4 00

Etude de M^{re} Lucien LENOIR, avoué à Roanne.

Purge d'hypothèques légales.

et de la Chapelle, consistant en une maison sise rue Sainte-Elisabeth, numéro 61, et rue de la Chapelle, faisant l'angle sur ces deux rues; et une autre maison contiguë à la précédente, sise rue de la Chapelle, n° 1.

Avant à ceux qui pourraient avoir droit à des hypothèques légales non inscrites.

A VENDRE A L'AMIABLE

JOLIE PROPRIÉTÉ

DE PRODUIT ET D'AGRÉMENT
Appelée la Terre de la Chambre
Située à Saint-Haon-le-Vieux, près Roanne
ET SANS CONTREDIT L'UNE DES PLUS BELLES
DE L'ARRONDISSEMENT DE ROANNE

Qui se compose d'un très joli Château antique, mais très solide, avec tours, écuries, granges, cours, un beau et vaste jardin avec clos planté en vignes et arbres à fruits, le tout fermé de murs, belles eaux et deux étangs à la porte du château, vaste cuverie garnie de douze grandes cuves, deux pressoirs, la vue la plus étendue, l'air le plus pur et le plus sain, à un quart d'heure de la station du chemin de fer de Saint-Germain-Lespinasse, demi-heure de Roanne par cette voie.

Huit vigneronages à la porte du château avec cheptels, vaste prairie encore sous les murs du château, terres verchères à la suite pour les besoins des vigneronages, le tout formant 53 à 54 hectares en parfait état de culture et première nature de terrain.

Pour renseignements et pour traiter sur les lieux, soit pour le tout, soit en divers lots, à la volonté de l'acquéreur, s'adresser à M. Roffat, notaire à Saint-Haon-le-Châtel, ou à M. Allier, notaire à Ambierle, ou encore au gérant qui administre et habite le château.

AVIS TRÈS-IMPORTANT

Aux habitants de la ville de Roanne et des environs.

La ville de Roanne n'est plus privée d'un dentiste, vu que

M. & M^{me} NORMAND

ne voyagent plus.
On les trouve chaque jour à leur domicile. Ils donneront les renseignements les plus positifs sur l'art dentaire, afin que la société ne soit pas abusée par quelques étrangers passagers et autres. Chez eux, le public sera sûr de n'être pas trompé dans sa confiance.

Consultations gratuites tous les jours. Ils se chargent, aux prix les plus modérés, de faire toutes les pièces artificielles qui appartiennent à l'art du dentiste. Ouvrages faits par eux-mêmes.

Dents à 5 et 10 fr. au-dessus, garanties; dentiers à tube et montés sur or et platine; dentiers vulcanisés (dits caoutchouc); dentiers à succion, ne causant aucun embarras pour la prononciation;

Extraction des dents, plombage, cauterisation, etc.

Rue Sainte-Elisabeth, n° 83.
Prenez bien l'adresse.

BLONDELL
CHANGEMENT DE DOMICILE
MATELASSIER
FABRIQUEUR DE VILLES
Rue Impériale, 48, et rue des Minimes, 43
Fagon des Matelas à un franc
Se rend à la campagne lorsqu'on le fait demander.
Il s'occupe de tous les travaux de literie, de linge, de draps, de couvertures, de matelas, de sommiers, de lits, de chaises, de tables, de bureaux, etc., etc., à des prix très modérés.
15-65

DÉPURATIF DU SANG

L'Extrait de Salsepareille
Composé en forme de pilules, de M. E. SMITH, docteur en médecine de la faculté de Londres.

Remède doux et sûr pour la guérison radicale de toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que Dartres, Gale, éruptions, rougeur de la peau, démangeaisons, boutons, éruptions, douleurs, rhumatismes, les vices vénériens; remède spécifique pour combattre avec succès les mauvais effets qui suivent l'usage du mercure.

Les personnes mariées ou sur le point de l'être, qui auraient raison de craindre pour des vices cachés ou des restes de mercure, peuvent en toute confiance avoir recours à ce remède, qui purifie et adoucit le sang, et rétablit la santé.

Se vend en boîtes de 3 et 10 francs, chez M. Mercier, pharmacien à Roanne, rue Impériale.

A VENDRE

MATÉRIEL DE TEINTURE

Pour couleurs

Composé de chaudière à vapeur, machine à vapeur, tuyautage en cuivre pour conduite de vapeur, pompes, barques en bois, cuve à débouillir à la vapeur, etc. — Calorifère et tout ce qui concerne une scierie.

S'adresser à E. GENOT.

Roanne. — Imprimerie Saxon, un des gérants.

OFFICE D'HUISSIER

A VENDRE

Dans l'arrondissement de Roanne.
S'adresser, pour traiter, à M^e CORNU, avoué à Roanne.

A VENDRE

FONDS D'ÉPICERIE

TRÈS-BIEN ACHALANDÉ
Situé à Roanne, rue des Planches, 7.
S'adresser à M. BERTHELIER, qui exploite ledit fonds. 10-2

ÉTABLISSEMENT THERMAL

SAINT-ALBAN

Ouvert du 15 mai au 15 septembre

Buvette. — Bains d'eau minérale, d'eau douce et de vapeur. — Douche. — Piscine. — Traitement par le gaz acide carbonique. — Hydrothérapie.

ÉTABLISSEMENT HYDROTHERAPIQUE

DIRIGÉ PAR LE DOCTEUR GILBERT-DHERCOURT, ANCIEN DIRECTEUR de l'établissement de Long-Chêne, et directeur de l'établissement de Monaco, Phérix

Fondé près des sources bicarbonatées sodiques, ferrugineuses, carboniques fortes, cet Etablissement offre aux malades des avantages exceptionnels; le traitement par l'acide carbonique et l'usage interne ou externe des Eaux minérales peuvent y être combinés d'après les indications du médecin avec la cure hydrothérapique pour laquelle il est fait usage des sources froides des montagnes. Il renferme, en outre, toutes les ressources thérapeutiques que les malades étaient habitués à trouver à l'établissement de Long-Chêne, qui n'existe plus.

PASTILLES DIGESTIVES AUX SELS NATURELS DE SAINT-ALBAN

Eaux Minérales, Eaux et Limonades Gazeuses

Pour les demandes et renseignements, s'adresser à l'Entrepôt général, hôtel Saint-Louis, Roanne.

ENCRE NOUVELLE
DU PLUS BEAU VIOLET-NOIR

Cette encre est inaltérable et d'une grande limpidité; elle n'oxyde ni ne salit les plumes; elle réunit, en un mot, toutes les conditions demandées depuis longtemps, et ses qualités vraiment exceptionnelles la feront rechercher préférentiellement à toute autre pour les écritures commerciales et le travail de cabinet.

SEUL DÉPÔT A ROANNE

Chez BRUN, libraire, en face la Sous-Préfecture.

JOURNAL des DEMOISELLES (33^e ANNÉE)

Le JOURNAL DES DEMOISELLES paraît le 1^{er} de chaque mois, par livraison de 32 pages, avec Planches de Patrons: Robes, Manteaux, Lingerie, Broderies, Tapissieries, Cartonnages. — 18 Gravures de Modes. — Gravures artistiques. — Fac-similé d'Aquarelles. — Musique. Paris: 10 francs. — Départements: 12 fr. TROIS ÉDITIONS BI-MENSUELLES

Paraissant en deux fois, le 1^{er} et le 15 de chaque mois. — Première avec un grand Patron, imprimé recto et verso.

Paris: 15 francs. — Départements: 18 fr. Deuxième avec 30 Gravures — total 42 par an et 8 pages de Modes par mois.

Paris: 16 francs. — Départements: 19 fr. Troisième avec les Patrons et les Suppléments de Modes, des deux autres Éditions.

Paris: 20 francs. — Départements: 24 fr. Les Abonnements ne se font que pour l'année entière et datent du 1^{er} janvier.

On s'abonne à l'un ou l'autre des deux journaux en envoyant un mandat de poste ou une valeur timbrée, à l'ordre de la Directrice du Journal.

A Paris, 4, Boulevard des Italiens, même Administration que LE PETIT COURRIER DES DAMES, Journal des Modes (44^e année).

LA POUPÉE MODELE

Journal des Petites Filles (2^e Année)

La Poupée modèle paraît le 15 de chaque mois en une livraison de 24 pages de texte, — contenant de petits contes moraux, — conseils aux petites filles, — gravures de modes d'enfants et de poupées, — travaux d'aiguille et de tapisseries faciles à exécuter, etc.; — images coloriées, surprises, feuilles à découper, à enluminer, etc.; — cartonnages formant boîtes, joujoux, théâtres, — Musique, etc.

Paris: 6 fr. par an pour Paris. — 7 fr. 50 c. pour les Départements.

La collection entière de la 1^{re} année forme un beau volume in-8. — Même prix que l'abonnement. Les abonnements ne se font que pour l'année entière et datent du mois de novembre.

ÉTABLISSEMENT THERMAL
DE COUZAN

A Sail-sous-Couzan, près Boën (Loire).

SAISON THERMALE, ouverte chaque année du 15 mai au 15 septembre. — Le traitement consiste en buvettes, bains d'eau douce et d'eau minérale, douches et aspirations du gaz acide carbonique.

Eaux minérales des sources Fontfort et Rimaud, bicarbonatées, sodiques, ferrugineuses, carboniques fortes. — Leur propriété appétitive, digestive, tonique, diurétique, leur nature gazeuse, leur goût agréable, en font une boisson de table salutaire, rafraîchissante, très-agréable, et les rendent importantes en médecine.

Eaux et limonades gazeuses, obtenues avec le gaz qui se dégage des sources et les eaux douces, si renommées du Lignon. — Elles ont une supériorité incontestable sur les eaux et limonades gazeuses artificielles; celles de Couzan, très appréciées, ont acquis une renommée justement méritée.

Les produits de Couzan se vendent par caisses de 30 et 60 bouteilles. S'adresser, pour les demandes et renseignements, à la Direction, à Sail-sous-Couzan (Loire).

Et, pour Roanne et les environs, à M. E. GENOT, entrepositaire, dont les magasins sont situés rue de l'Asile, près la gare; et au Coteau, maison Pomey.

AVIS

AUX

DAMES



BLEU SAPHIR

de E. BOILLEY

A DOLE (Jura).

Ce MAGNIFIQUE PRODUIT, destiné à l'azurage du linge, lui donne la blancheur et l'éclat si désirés depuis longtemps. Désormais, grâce à la précieuse découverte du BLEU SAPHIR, les personnes les plus difficiles seront pleinement satisfaites, rien ne lui étant comparable.

Ce nouveau BLEU sera livré à la consommation sous la forme du FER à REPASSER, qui est la propriété de la maison BOILLEY et sert à distinguer ses produits; mais il y a des CONTREFAÇONS ET Imitations nombreuses dont la ressemblance est si grande qu'un œil exercé peut seul les reconnaître. Aussi, pour être certain d'avoir LE VÉRITABLE FER à REPASSER, faut-il s'assurer que chaque tablette porte d'un côté les FIGURINES de la REPASSEUSE, de la LAVERUSE ou de la COULEUSE, reproduites ci-dessus; et de l'autre le nom de BOILLEY.

LE BLEU SAPHIR est en vente chez les principaux marchands.

L. B. 4-3.

A VENDRE

UNE CANTINE

Située à Pradines.
Appartenant à M. Charles LEBEAU. 2-1

YEUX

POMMADE ANTI-OPHTHALMIQUE de la V^e Pharmacie de St-André de Bordeaux, seul remède contre les maladies des yeux et des paupières, autorisé par décret impérial.

Préparé: Pot en faïence, papier blanc, cachet rouge, initiales V. F. Signatures.

Dépôts: à Roanne, ch. Paul GERRAY, ph.; à Saint-Etienne, ARNAUD, ph.; et CHAUVIN, jeune C^e, drog.; à Montbrison, l'Espérance, ph.; au V^e, ALIARD; à Brignole, PÉRIER, pharm.

PRIME offerte gratis aux abonnées: Deux nouvelles Aquarelles d'après Delacroix et Galté.

Ces deux jolis sujets formant pendants seront remis en faisant l'abonnement

CINQUIÈME ANNÉE

PARIS: UN AN, 10 f.

LE MIROIR PARISIEN

JOURNAL DES DAMES ET DES DEMOISELLES

Ce charmant journal est imprimé sur très-beau papier format grand in-8 Jésus; il paraît le premier de chaque mois; sa rédaction est des plus variées et sa direction morale. Il contient dans chaque numéro mensuel un choix de littérature, poésies, articles de modes, chronique parisienne, revue des théâtres, etc., etc.; il donne dans ses numéros un grand nombre de gravures de modes coloriées, des plans de broderies, patrons, cols et manchettes dessinés sur étoffe, tapisseries, crochet, fil, confectons, lingerie, belles gravures, jolis travaux de dames; choix de musique, quadrilles, polkas.

polkas-mazurkas, valse, romances, etc., enfin tout ce qui peut plaire, intéresser, amuser, instruire et charmer ses lectrices. Les abonnements se font pour un an, à dater du 1^{er} octobre, du 1^{er} janvier, du 1^{er} avril ou du 1^{er} juillet de l'année courante, payables en un mandat sur la poste à l'ordre du directeur, boulevard Sébastopol (rive gauche), 13, à Paris, et chez tous les libraires de France et de l'étranger. (Pour recevoir franco par la poste la prime, envoyer 1 franc en plus). On s'abonne au Miroir Parisien dans nos bureaux (sans augmentation de prix).

Signature de l'imprimeur,

Vu pour la légalisation de la signature de l'imprimeur. — Le maire de la ville de Roanne,

© MÉDIATHÈQUE ROANNAIS AGGLOMÉRATION-ROANNE

ÉTABLISSEMENT THERMAL

SAIL-LES-BAINS

ENTRE ROANNE ET VICHY
CHEMIN DE FER DU BOURBONNAIS

Station de Saint-Martin-d'Estréaux (Loire)

OUVERTURE DE LA SAISON LE 15 MAI

SAIL-LES-BAINS se trouve dans un site délicieux, au pied des montagnes du Forez.

L'ÉTABLISSEMENT THERMAL contient cinq sources chaudes, dont trois alcalines iodurées, une sulfureuse, une ferro-sulfureuse et une sixième froide ferrugineuse, tous les appareils de bains et d'HYDROTHERAPIE et une vaste PISCINE pleine d'eau minérale à 34°, constamment renouvelée et servant pour la natation et la GYMNASTIQUE.

TRAITEMENT des maladies des voies respiratoires, des affections de l'utérus, des maladies des yeux, des névralgies, des affections rhumatismales et goutteuses, des maladies causées par l'appauvrissement du sang, des affections scrofuleuses et cutanées.

L'EAU DE SAIL a toujours été renommée par l'effet à la fois tonique et sédatif qu'elle produit sur l'épiderme.

HOTELS CONFORTABLES

Bibliothèque, Journaux, Voitures à volonté.

S'adresser, pour les renseignements, à Roanne, au bureau de la direction, rue Sainte-Elisabeth, 12.

LE PLUS GRAND FLEAU DE L'HUMANITÉ

C'est la phthisie pulmonaire

Sur 10 décès, 4 au moins sont produits par cette maladie

Guérison certaine sans remède et par le seul emploi de la

Farine mexicaine

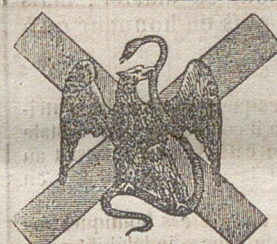
du docteur Benito del

Rio, de Mexico.

Prospectus et renseignements donnés gratis au dépôt.

Le dépôt de la Farine Mexicaine se trouve

à Roanne, dans toutes les Pharmacies.



La Farine mexicaine est le spécifique

certain, pour la guérison

de la phthisie pulmonaire,

de la consommation, de la bron-

chite et du catarrhe chroniques. C'est un

produit naturel et alimentaire qui s'emploie

en potages.

PHOSPHO-GUANO

GALLET, LEFEBVRE et C^{ie}, à Paris et au Havre

VENTE EN BARILS, CACHETÉS AUX EFFIGIES CI-DESSUS

Dépôts dans tous les départements. — Pour la Loire: M. SARDIN-VAILLANT, à Montbrison; M. DECOULANGE-PÉRIER, à Saint-Etienne. L. B.

PLUS DE CHEVEUX BLANCS

MELANOCÈNE

De DIQUEMARE AÎNÉ, de ROUEN.

Pour teindre à la minute en toutes nuances les cheveux et la barbe, sans danger pour la peau et sans aucune odeur. Cette teinture est SUPÉRIEURE A toutes celles employées jusqu'à ce jour.

Prix: 6, 12 et 15 fr. — Parique à Rouen, rue St-Nicolas, 39. — A Paris, chez M. LEBLANC, parfumeur, 27, rue St-Honoré.

A Roanne, chez M. MONTVENOUX, coiffeur-parfumeur, rue de la Paroisse



PLUS DE CHEVEUX GRISÉS!! Guérison prompt et sans trace des chutes, écorchures, piqures, dartres, ardeurs, réapparition exacte du poil, par le réparateur TRICARD. — Flacons de 2 fr. 50 et 1 fr. 50 avec instruction. Dépôt général: Pharmacie TRICARD, aux Ternes, 47, Paris. — Se trouve dans les Pharmacies.

AVIS IMPORTANT

MM. DUCHESNE

DENTISTES DE PARIS

Ont l'honneur de prévenir le public que, pour satisfaire aux nombreuses demandes qui leur ont été adressées, ils se rendront à Roanne, tous les mois, pour y séjourner 2 jours seulement, le 3 et le 4. Hôtel du Nord, chez M. Charbonnier.

Eau prophylactique pour les soins hygiéniques de la bouche et la guérison des maux de dents. Produit de MM. DUCHESNE. Dépôt: chez M. CHAMBOSSÉ, coiffeur, rue des Bourrasnières, 1.

PLUS DE MÉDECINE

SANTÉ et ENERGIE, rendues sans médecine, ni purgation, ni frais.

La délicieuse farine de santé

REVALESCIERE DU BARRY

guérit radicalement les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastralgies, constipations habituelles, hémorrhoides, vents, palpitations, diarrhée, gonflement, étourdissement, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, migraine, surdité, nausées et vomissements après repas et en grossesse; douleurs, algues, crampes, spasmes et inflammation d'estomac, des reins, du ventre, du cou, des côtes, et du dos, tout désordre du foie, nerfs, de la gorge, des bronches, de l'asthme, membranes muqueuses, vessie, et bile; insomnie, toux, oppression, asthme, catarrhe, phthisie (consommation), dartres, éruptions, mélancoles, dépérissement, épuisement par suite d'excès, paralysie, épilepsie, perte de mémoire, diabète, rhumatisme, goutte, fièvre, hystérie, la danse de St-Guy, irritation des nerfs, névralgie, vice et pauvreté du sang, chlorose, suppression, hydropisie, rhumes, grippe, manque de chaleur, de fraîcheur, de force physique et morale, hypochondrie, des idées tristes, et toutes les horreurs morales d'un état de marasme, fièvre blanche, pâles couleurs. Elle est aussi le meilleur fortifiant pour les enfants faibles et les personnes de tout âge, remplaçant tout lait malsain par de bons muscles et des chairs fermes.

Extraits de 6,000 questions. — No. 12,081: M. le duc de Plaskow, maréchal de cour, d'une gastrite. — Cure 64,325: de Son Excellence M. le Comte de Mensdorf-Pouilly, premier Ministre de l'Autriche, 8 Octobre 1864. — Son Excellence M. le Comte de Mensdorf-Pouilly m'a commandé de vous exprimer sa plus haute reconnaissance pour votre excellente Revalescière, dont il s'est servi pendant deux mois avec le plus grand succès possible. — Beaucoup de remèdes qu'il avait employés auparavant n'ayant eu aucun effet salutaire sur sa santé. Son Excellence vous fait prier de donner autant de publicité à cette lettre que vous jugerez convenable. Pour l'honneur d'être votre très humble serviteur. Le Prince YSENBACH, aide-de-camp. — No. 62,176: S^{te} Marie-Romaine-des-Isles (Saône-et-Loire). Dieu soit béni! La Revalescière du Barry a mis fin à mes 18 ans de souffrances horribles de l'estomac, de saignements nocturnes et mauvaise digestion. J. Combarret, Cure. — No. 47,421: Mlle E. Jacobs, de souffrances horribles des nerfs, indigestions, éruptions, hystérie, mélancoles. — No. 40,812: Mme Maria Joly, de 20 ans de constipation, indigestion, des nerfs, asthme, toux, fluxus, spasmes et nausées. — No. 56,418: le docteur Munster, de crampes, spasmes, mauvaise digestion et vomissements journaliers. — No. 51,528: M. W. Fatching, d'hémorrhoides. — No. 46,270: M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — No. 42,210: M. le docteur Jean-Baptiste de la Roche, de l'irritation d'estomac qui le faisait vomir à 10 fois par jour pendant huit ans. — No. 16,218: le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — No. 49,422: M. Baldwin, du débilement le plus complet, paralysie des membres par suite d'excès de jeunesse. — No. 55,860: Mlle Gallard, rue du Grand-Saint-Michel, 17, à Paris, d'une phthisie pulmonaire, après avoir été déclarée incurable, et qu'elle n'eût que quelques mois à vivre en 1882; elle jouit aujourd'hui bien, encore de la santé la plus parfaite. — Plus fortifiant et moins coûteux que le chocolat, le café, le huile de foie de morue, ce délicieux aliment économique mille fois son prix en d'autres moyens: il a opéré 65,000 guérisons ou tout autre moyen avant connu. — M. du Barry & C^{ie}, 26, Place Vendôme, à Paris. — 1/4 kil., 2 fr. 35; 1/2 kil., 4 fr. 25; 1 kil., 7 fr. 50. (franco), 32 fr. 12 kil. (franco), 60 fr. Contre bon de poste. Et chez les premiers Pharmaciens et Epiciers dans tous les pays.

dépôts à roanne, chez M. ROUBAUD et M. GERRAY, pharmaciens.